

Pôle Foncier
MONTPELLIER



www.pole-foncier.fr

Journée d'animation thématique
dans le cadre du programme MSH Sud

« Les politiques de la terre au Sud :
entre État, marchés et dispositifs coutumiers (POLITERS) »

***Les investissements agricoles et l'accaparement des terres dans
les pays du sud de la Méditerranée.***

7 juin 2018 9h-16h30

*MSH-SUD, Site Saint Charles 2 – Salle 2 Kouros
Rue du Professeur Henri Serre, Montpellier
Tramway ligne 1, arrêt Albert 1^{er} Saint Charles*

Les interventions seront mises en ligne

sur le site de la MSH-M : <http://www.msh-m.tv/>

PRE-INSCRIPTION PAR COURRIEL : pole.foncier@cirad.fr



Les investissements agricoles et l'accaparement des terres dans les pays du sud de la Méditerranée.

Résumé

Au cours de la dernière décennie, les gouvernements des pays d'Afrique du Nord ont choisi de promouvoir les investissements privés afin d'assurer la sécurité alimentaire de leur pays.

De nouveaux modèles de transfert des réserves en terre de l'Etat apparaissent. Il s'agit de légaliser des processus informels d'accaparement réalisés sur les terres du domaine privé de l'Etat et d'asseoir le principe de la redistribution des terres collectives. Les deux instruments utilisés pour la réalisation de cet objectif sont assurés dans le cadre du partenariat public privé, d'une part, et sur le principe de la concession agricole d'autre part.

C'est ainsi que le Maroc après un débat public organisé sur le sort des terres collectives a lancé les appels d'offre pour transférer ces terres au profit d'investisseurs privés. L'Algérie et la Tunisie prévoient des transferts par voie de concession et du partenariat public-privé sur les terres du domaine privé de l'Etat. Cette politique vient rompre un consensus établi depuis la colonisation qui assurait aux communautés rurales le droit d'exploitation des terres collectives (terres tribales). Ces politiques de transfert au profit d'investisseurs privés contribuent à une reconfiguration des structures foncières prévalant dans ces pays.

L'objectif de la journée d'études vise à faire le point sur ces processus en cours, d'identifier l'importance de ces transferts et leurs conséquences sur les modalités des transactions foncières ainsi que sur les marges de manœuvre des paysanneries pour accéder aux terres de culture et aux ressources aquifères. Les modèles intensifs d'exploitation de ces réserves, fondés sur une mobilisation croissante des ressources en eau et en sol, se réalisent sans prendre en considération la question de la préservation de ressources rares et non reproductibles. Cette privatisation d'immenses réserves foncières, légalement détenues par l'Etat, mais souvent exploitées sous diverses formes par des communautés rurales, n'est pas sans conséquences sur l'environnement. Le programme présentera des études de cas dans 4 pays.

Programme :

- 9 h 00 - 9 h 30 **Accueil et introduction**
Mélanie Requier, CIHEAM-IAMM, et Pascale Maizy, IRC-Montpellier SUPAGRO
- 9 h30 – 10 h 30 **Quel avenir pour les terres Arch en Algérie ?**
Omar Bessaoud (économiste, CIHEAM-IAMM)
- 10 h 30 – 11 h 00 **Pause - café**
- 11 h 00 – 12 h 00 **L'évolution du statut des terres collectives au Maroc**
Jeanne Chiche (géographe, experte foncier, IAV)
- 12h00 – 14h00 **Pause déjeuner**
- 14 h 00 – 14 h 45 **Les terres domaniales en Tunisie et leur instrumentalisation pour l'attraction des IDE**
Mustafa Jouili (économiste, Université de Tunis)
- 14 h45 – 15h15 **Pause café**
- 15h15 – 16h00 **Le foncier en Egypte : étude de cas dans les nouvelles terres**
Tahani Abdelhakim (sociologue rurale, CIHEAM-IAMM)
- 16 h 00-16 h 30 **Synthèse, clôture**

